

**Guide de réflexion à destination
De l'ensemble de la communauté éducative
Pour une réouverture progressive des écoles**

***Direction Départementale des Services de l'Education Nationale
d'Eure-et-Loir***

Table des matières

Introduction.....	3
1. Ouverture progressive des écoles	4
1.1) Principes pour une reprise progressive.....	4
1.2) Accueil des enfants « prioritaires »	5
1.3) La situation des enfants ULIS	6
1.4) Intervention des personnels de santé.....	6
1.5) Développement de symptômes ou absence d'enfant	6
1.6) Exemple de projection structure école	7
2. Accueil des élèves à l'école et organisation des enseignements	8
2.1) Situation des élèves en distanciel	8
2.2) Une installation en classe permettant les mesures d'éloignement.....	9
2.3) Utilisation du matériel scolaire	9
2.4) L'entrée et la sortie des élèves	9
2.5) Les récréations	10
2.6) Les sorties scolaires.....	10
3) Accueil des enfants par la collectivité	10
3.1) Les transports.....	10
3.2) La restauration scolaire.....	10
3.3) Les temps périscolaires: garderie du matin, pause méridienne, garderie du soir.....	11
3.4) Prise en charge d'élèves sur le temps scolaire par des personnels municipaux	11
3.5) Le matériel mis à disposition par les collectivités	11
4. Les Mesures d'hygiène	12
5. Procédure de validation préalable à la réouverture de l'école	16
ANNEXES.....	17

Introduction

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,

Depuis bientôt six semaines, à l'image de l'ensemble de notre pays, le fonctionnement de l'Education nationale, confrontée à une situation inédite, est bouleversé.

Dès les premiers jours de confinement, en équipe, vous vous êtes totalement investis pour assurer la continuité pédagogique, faire en sorte que chaque élève ne soit pas livré à lui-même, mais au contraire qu'il puisse continuer à apprendre, à conforter ses connaissances.

Je sais l'engagement et l'inventivité, dont chacune et chacun d'entre vous, a fait preuve au cours des premières heures, des premiers jours, de ces quelques semaines. De nombreux témoignages de parents d'élèves me parviennent, remerciant l'Education nationale et plus particulièrement ses professeurs pour leur remarquable investissement et la qualité de la continuité pédagogique proposée.

Grâce à vous, l'Ecole montre, contrairement aux images parfois véhiculées, toute son importance dans la société et sa faculté à s'adapter à des situations inédites.

C'est pourquoi, je tenais à vous adresser mes plus vifs et mes plus sincères remerciements.

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a évoqué une réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai. Depuis, des hypothèses d'organisation ont été dessinées par le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse.

Cette réouverture des écoles a pour objectif de permettre aux élèves qui fréquentent nos écoles, particulièrement les plus fragiles, de renouer avec l'environnement scolaire. Cependant, cet objectif est soumis à l'exigence de protéger les élèves et les enseignants et la gestion de la crise sanitaire reste la priorité.

Nous savons tous qu'il y aura un Avant et un Après cette crise. Les élèves retourneront à l'école marqués par cette expérience. Nous-mêmes reviendrons transformés par cet épisode. La gestion de cet APRES requiert de notre part des postures et des capacités de distanciation pour recréer des conditions d'apprentissage, les plus efficaces possibles au regard du contexte.

Dans l'attente d'un protocole national précisant les conditions sanitaires applicables, ce guide doit pouvoir accompagner la réflexion de tous afin de permettre l'organisation de cette réouverture. Il constitue un recueil de repères pour organiser le retour progressif des élèves et des enseignants. Il permet de recenser l'organisation à mettre en place, les points de vigilance et les besoins particuliers à chaque école. Il est adaptable en fonction des contextes qui vous sont propres. Je sais pouvoir compter sur votre discernement et votre professionnalisme pour cette mise en œuvre.

Certaines dispositions obligatoires, ou conseils peuvent être émis par le ministère ou les autorités sanitaires. Le plan de réouverture et les mesures prises sont donc susceptibles d'être adaptées avec la parution de nouvelles consignes nationales.

Dans l'attente de ce moment de «déconfinement» et de réouverture des écoles, je souhaite vous remercier vivement de nouveau pour tout ce que vous faites au quotidien. Je formule le vœu que, vous et vos proches, traversiez et sortiez de cette crise sans mal ni conséquences préjudiciables.

Mes très sincères remerciements.

Evelyne MEGE

1. Ouverture progressive des écoles

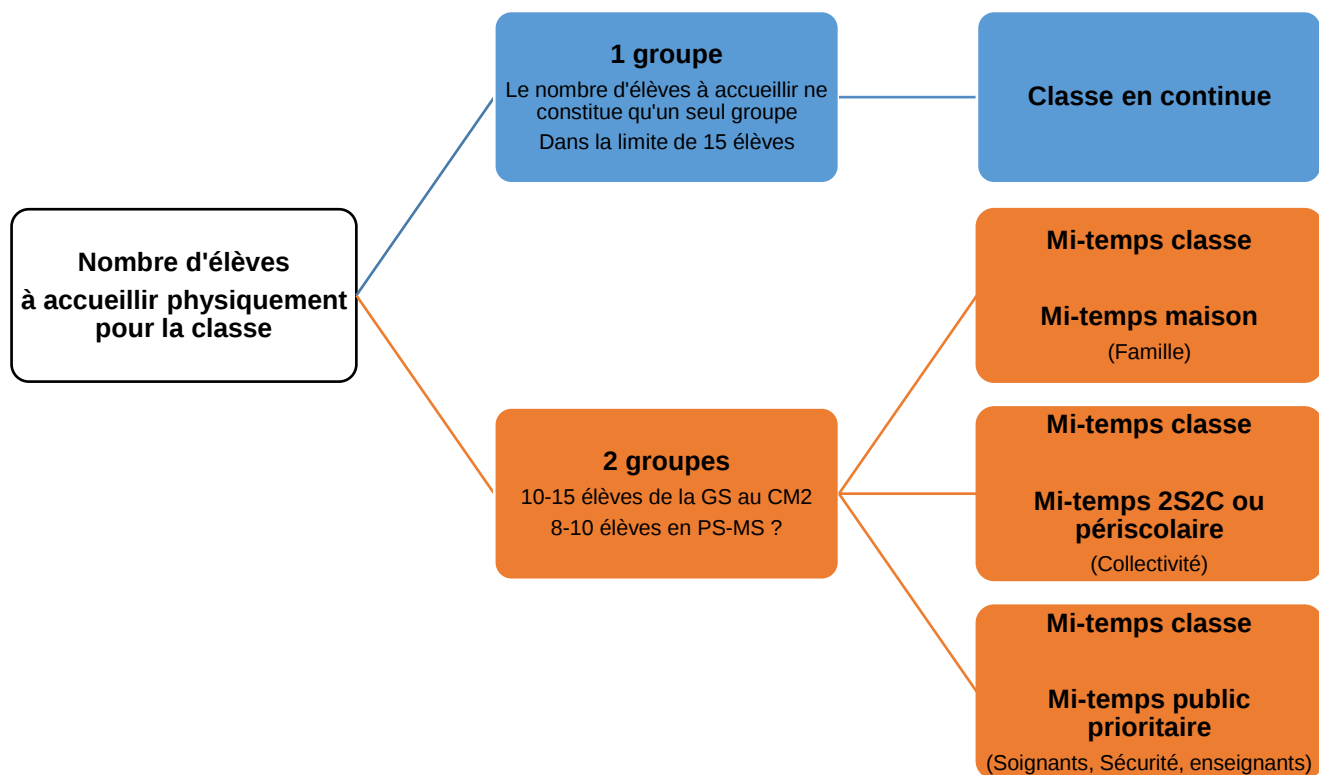
1.1) Principes pour une reprise progressive

Le plan de reprise d'activité de l'école prend en compte l'ensemble de la communauté éducative, quelle que soit leur situation particulière : directeur, enseignants, enseignants spécialisés, ATSEM, AESH, élèves, parents.

Le retour des enseignants et de leurs élèves dans les classes sera organisé de manière échelonnée à partir de vos propositions basées sur les réflexions engagées avec les acteurs de la communauté éducative.

Les niveaux et calendriers proposés dans ce document ne le sont qu'à titre indicatif et pourront s'adapter aux contraintes et obligations locales de l'école. Les collectivités territoriales demeurent responsables de l'utilisation des locaux scolaires et de leur entretien. Afin de garantir un accueil des élèves dans des conditions sanitaires répondant aux exigences de la situation actuelle, il apparaîtra comme nécessaire de repenser, en plus de la mise en œuvre des mesures d'hygiène présentées dans la partie correspondante :

- **Le matériel de protection** : Les personnels des écoles seront équipés en masques par l'Education nationale. Des visières et masques « grand public » pourront être utilisés.
- **La reconfiguration des espaces** : définir l'occupation des espaces de travail permettant de respecter la distanciation sociale et les mesures barrières. Il s'agit de lister ici les aménagements matériels qui semblent impératifs de réaliser avant la reprise des cours et d'en informer la collectivité.
- **Reconfiguration du temps de travail** : définir le temps de présence des enseignants, des agents territoriaux, des élèves, le temps de travail soit en présentiel et soit en distanciel. Il conviendra de prendre en considération les situations individuelles sans dévier de l'objectif d'un fonctionnement le plus efficace possible dans le contexte actuel : difficulté à venir sur le lieu de travail en fonction des transports en commun, difficulté pour la garde des enfants, personnel présentant une fragilité au regard du risque épidémique, agent malade ou porteur du CoVid-19, ou contact étroit d'un cas confirmé (reste chez lui).
- **Le temps de l'enfant** : définir, en fonction du nombre d'élèves à accueillir dans la classe, une répartition en petits groupes et un temps de présence en classe. Les dates d'accueil seront ajustées aux possibilités de l'école.



Pour définir au mieux les modalités d'enseignement adaptées au contexte de l'école, **il est important d'identifier rapidement les personnels mobilisables et les élèves présents**. En effet, le retour à l'école étant sur la base du volontariat des familles, il convient de connaître rapidement leur intention. Nous vous proposons un message à destination des familles ([Annexe 1](#)) qui vous permettra de faire ce recensement et de donner quelques premières informations aux familles quant au fonctionnement futur en mode « dégradé » de l'école.

Une école sera en capacité et autorisée à ouvrir si l'ensemble des conditions décrites dans le cahier des charges ministériel est respecté. L'ensemble de la communauté éducative en sera alors informée.

1.2) Accueil des enfants « prioritaires »

Lors de son allocution du 13 avril 2020, le Président de la République a évoqué une réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai 2020. Depuis, des hypothèses d'organisation ont été dessinées par le Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Cette réouverture des écoles a pour objectif de permettre aux élèves qui fréquentent nos écoles, particulièrement les plus fragiles, de renouer avec l'environnement scolaire. Cependant, cet objectif est soumis à l'exigence de protéger les élèves et les enseignants et la gestion de la crise sanitaire reste la priorité.

Afin de garantir l'accessibilité aux soins pour les personnes touchées par une forme grave du Coronavirus, il a été essentiel de prévoir, durant le temps de confinement, un accueil des enfants des personnels réquisitionnés dans des Centres d'Accueil Mutualisés (CAM).

Depuis le 19 mars, soit seulement 3 jours après la fermeture des écoles jusqu'à nouvel ordre, ce sont 56 CAM dont 50 dédiés aux élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département qui ont pu être ouverts.

Il est nécessaire d'accueillir en continu les enfants des personnels réquisitionnés pour la gestion de la crise sanitaire, les enfants des enseignants, des AESH et des personnels des collectivités travaillant au bon fonctionnement des écoles.

L'ouverture progressive des écoles à un rythme différent d'un territoire à l'autre devra néanmoins permettre l'accueil des enfants prioritaires dans leur école d'origine au plus tard le 14 mai. La collectivité sera informée le plus rapidement possible du nombre d'enfants susceptibles d'être présents pour qu'une communication sur la mise en place ou non d'un service de restauration ou de garderie à destination des familles concernées soit effectuée.

1.3) La situation des enfants ULIS

Chaque élève bénéficiant du dispositif ULIS est inscrit dans une classe « ordinaire ». Ces élèves rentreront à l'école en même temps que leurs camarades de classe :

- A partir du 12 ou 14 mai 2020 pour les CP/CM2
- A partir du 25 mai 2020 pour les CE1/CE2/CM1

Les élèves sont accueillis, dans la mesure du possible, sur la semaine qui pourra se découper de cette façon :

• Groupe 1 : 5/6 élèves

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	Classe	Classe	ULIS	ULIS
Après-midi	ULIS	ULIS	Classe	Classe

• Groupe 2 : 5/6 élèves

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	ULIS	ULIS	Classe	Classe
Après-midi	Classe	Classe	ULIS	ULIS

Leur retour à l'école est soumis à l'accord des familles comme pour tous les autres élèves et à la remise en place des transports pour un bon nombre d'entre eux.

1.4) Intervention des personnels de santé

Au niveau de l'école, les journées des 11 et 12 mai permettront l'intervention des personnels de santé de l'éducation nationale : infirmières, médecins scolaires, psychologues de l'éducation nationale. Les situations des enfants avec PAI pourront alors être étudiées. Au regard des pathologies, des mesures pourront être prises ou des conseils donnés.

1.5) Développement de symptômes ou absence d'enfant

Si un élève développe les symptômes dans la salle de classe

- Isoler l'élève, en assurant sa sécurité et appeler la famille pour venir le chercher. Il est donc nécessaire d'envisager un lieu pouvant accueillir l'enfant sous la surveillance distanciée d'un adulte. Des masques pédiatriques seront réservés à cette situation.
- Si les symptômes s'aggravent, appeler le 15. Suivre les instructions données.
- Ventiler la salle et désinfecter l'espace de travail de l'enfant avant d'utiliser de nouveau l'espace. Dans ce cas, la collectivité sera informée rapidement pour procéder au nettoyage ou fournir les lingettes nettoyantes.

Si un élève est absent car atteint par le COVID 19:

- Il est conseillé de ne pas utiliser la salle pendant 24 heures.
- Un nettoyage et une aération de la classe sont effectués.
- Il convient de s'assurer auprès des familles que les enfants accueillis n'ont pas de température dépassant 37,5°.

1.6) Exemple de projection structure école

Fonctionnement habituel						Fonctionnement prévisionnel (basé sur une alternance de 2 jours par semaine. Possibilité 1 jour sur 2 ou 1 semaine sur 2)					
Classe	Niveau(x)	Elèves	PE	AESH	ATSEM	Elèves	PE	AESH	ATSEM	Organisation	Date prévisionnelle d'accueil
CL1	PS-MS	24	1	0	1	14	1	0	1	2 groupes de 7 élèves avec PE et ATSEM*	02/06
CL2	MS	27	1	0	0,5	24	1	0	0,5	3 groupes de 8 élèves	25/05
CL3	GS	25	1	1	0	22	1	1	1	2 groupes de 11 élèves	18/05
CL4	CP****	22	1	1	-	20	0**	1	-	2 groupes de 10 élèves	14/05
CL5	CP-CE1	11 +9	1	0	-	11 + 8	1	0	-	1 groupe de CP à 11 1 groupe de CE1 à 8	14/05 pour les CP 18/05 pour les CE1
CL6	CE2	25	1	0	-	23	1	0	-	2 groupes 11 et 12	21/05
CL7	CM1-CM2	8 + 15	1	1	-	8+13	1	0	-	1 groupe de CM1 à 8*** 1 groupe de CM2 à 13	14/05 pour les CM2 18/05 pour les CM1
CL8	CM1-CM2	12 + 14	1	0	-	11+14	1	0	-	1 groupe de CM1 à 11 1 groupe de CM2 à 14	14/05 pour les CM2 18/05 pour les CM1

* si les locaux permettent une prise en charge suffisamment distanciée des élèves. Si nécessaire, le nombre de groupes peut être revu à la hausse.

** L'enseignant de la classe 4 de CP ne peut assurer en présentiel l'accueil de ses élèves. Ce dernier assurera le relais auprès des élèves de la GS au CM2 qui sont en enseignement à distance. Il transmettra par voie électronique les éléments permettant de réaliser depuis le domicile le travail proposé en classe et s'assurera de la bonne réception des informations. Un enseignant spécialisé ou un titulaire remplaçant peut être sollicité pour assurer les enseignements en classe.

*** Dans ce projet, les groupes classes n'ont pas été modifiés mais il est également possible d'envisager un regroupement des CM2 et des CM.

**** Les classes dédoublées (CP-CE1) en éducation prioritaire peuvent, lorsque la taille des classes le permette, accueillir les élèves en continu sans alternance.

Enfants prioritaires devant être accompagnés en continu (Pris en charge par la collectivité si service mis en place ou par l'équipe enseignante : en classe ou avec un enseignant dédié dans une salle vide)	
Enfants des personnels réquisitionnés pour la gestion de la crise sanitaire	3
Enfants d'enseignants	5
Enfants en situation de handicap (accueil dans le cadre défini par le PPS de l'enfant)	4

Autres personnels mobilisables (Pouvant assurer la continuité à distance ou prendre en charge les enfants « prioritaires »)	
Service civique	1
Enseignant spécialisé : Prise en charge possible des groupes de CP en présentiel	1
Titulaire remplaçant	1

2. Accueil des élèves à l'école et organisation des enseignements

Lors de son intervention devant l'Assemblée nationale le mardi 21 avril, le ministre de l'Education nationale et de la jeunesse a dessiné des hypothèses pour la reprise, notamment la mise en place **d'un enseignement en petits groupes plafonnés à 15 élèves. Cela sous-entend une alternance de présence et d'absence des élèves dans l'enceinte de l'école.** Afin de répondre à la nécessité de suivre des « cas contacts » dans l'hypothèse où un enfant viendrait à déclarer des symptômes, il est important de limiter les transferts d'élèves de groupe à groupe.

En fonction des contraintes et des possibilités d'accueil locales, il est possible d'envisager plusieurs organisations d'alternance :

- un jour sur deux,
- deux jours sur quatre,
- une semaine sur deux.

Pour répondre à cette nouvelle organisation, le ministre a également évoqué la possible mise en œuvre par les collectivités qui le souhaitent d'activités **2S2C (Sport-Santé-Culture-Citoyenneté). Ces activités, sur le temps scolaire mais indépendantes des enseignements scolaires seront organisées sous la responsabilité des collectivités territoriales.** Elles seraient encadrées par du personnel municipal ou par des associations sportives et/ou culturelles.

2.1) Situation des élèves en distanciel

Certaines familles feront le choix de ne pas remettre leur enfant à l'école. Dans cette hypothèse, l'école se doit de fournir le matériel pédagogique permettant d'assurer la continuité pédagogique. Toutefois, **l'accueil des élèves en présentiel, visant tout particulièrement les publics fragiles reste une priorité.** A partir de ce principe, il est possible d'envisager plusieurs cas de figures :

- **Les élèves « à distance » peuvent être pris en charge par un enseignant ou un personnel mobilisable** (Enseignant spécialisé, TR,...). Les contenus pédagogiques préparés par l'enseignant de la classe de référence de l'élève sont transmis numériquement ou par la poste à la famille par cet enseignant. Les échanges par courrier électronique ou par téléphone sont réguliers et visent à assurer la continuité de la scolarité à domicile.

Organisation de la semaine de l'enseignant			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enseignement en classe avec groupe 1	Enseignement en classe avec groupe 1 + fourniture leçons et exercices d'entraînement pour jeudi et vendredi	Enseignement en classe avec groupe 2	Enseignement en classe avec groupe 2 + fourniture leçons et exercices d'entraînement pour lundi et mardi
Fourniture des leçons et supports de travail de classe à l'enseignant en lien avec les familles			

- **Les élèves « à distance » ne peuvent être pris en charge et sont peu nombreux.** L'enseignant de la classe assure une transmission des leçons et exercices au format numérique ou papier pour permettre un enseignement à domicile. Les consignes sont limitées au minimum pour permettre la mise au travail.

Organisation de la semaine de l'enseignant			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enseignement en classe avec groupe 1	Enseignement en classe avec groupe 1 + fourniture d'exercice d'entraînement pour jeudi et vendredi	Enseignement en classe avec groupe 2	Enseignement en classe avec groupe 2 + fourniture d'exercice d'entraînement pour lundi et mardi
Les familles récupèrent les leçons et travaux de classe via l'ENT ou par messagerie			

- **Les élèves « à distance » ne peuvent être pris en charge par un enseignant et sont nombreux.** Pour permettre d'assurer la continuité pédagogique pour conserver un lien avec les élèves et leurs familles, il est possible de prévoir de dédier une journée par semaine durant laquelle l'enseignant n'assurera pas d'enseignement en présentiel. Dans ce cas, nous pourrions envisager l'alternance suivante :

Organisation de la semaine de l'enseignant			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enseignement en classe	Enseignement en classe	Enseignement en classe + exercices d'entraînement pour la journée de vendredi	Lien avec les familles et enseignement à distance

2.2) Une installation en classe permettant les mesures d'éloignement

Les mesures d'éloignement entre les personnes doivent également être appliquées au sein de la classe.

À cet effet :

- **le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les « distances de sécurité »** d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible.
- À leur arrivée, les enfants sont invités à aller **se laver les mains** les uns après les autres en maintenant les distances de sécurité. L'utilisation de gel hydroalcoolique apporté par l'enfant n'est pas autorisée à l'école.
- **Le nombre d'élèves par classe devra être réduit** (15 maximum) en fonction de l'âge des élèves et de la configuration de la salle de classe.
- **Chaque élève aura sa place attribuée avec son nom sur la table.** Les échanges de place ou travaux de groupe autour d'une même table et nécessitant des échanges rapprochés ne pourront être envisagés.
- Les **portes des salles devront être maintenues ouvertes** pour éviter de toucher les poignées.

2.3) Utilisation du matériel scolaire

Des consignes spécifiques s'appliquent à l'utilisation du matériel scolaire en place ou apporté par l'élève.

- **Le matériel personnel doit être apporté par l'élève** (trousse équipée, cahiers etc.) et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé.
- La distribution du matériel (feuilles, supports...) doit être faite avec précaution après lavage des mains. Le matériel reste ensuite avec les affaires de l'élève.
- Pour la correction éventuelle, **l'enfant est guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille** ou utilise le tableau ou le tableau numérique.
- En cas **d'utilisation d'ordinateur**, dans la mesure du possible, il est nécessaire d'en prévoir un par utilisateur et de s'assurer de la désinfection des claviers, souris, écrans et tables.
- **Pour la sieste, il sera demandé aux familles de fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant :** la couette, le drap, le doudou et un change.

2.4) L'entrée et la sortie des élèves

Il conviendra que l'entrée et la sortie de l'école ne donne pas lieu à des regroupements et que les parents soient en mesure de respecter, à ces moments, les mesures mises en place par le directeur ou la directrice de l'école. Ces mesures devront faire l'objet d'une communication par voie d'affichage, par messagerie électronique ou par téléphone pour les familles ne maîtrisant pas bien la langue française à l'écrit.

Pour cela, il est nécessaire d'envisager :

- **Une limitation des entrées des parents dans l'école** avec un accueil effectué au portail ;
- Une possible **modification des horaires de l'école permettant d'organiser un échelonnement des arrivées et départs des élèves** par niveaux ou par classe à l'école ;

- Une **augmentation du nombre des points d'accès à l'école** en définissant des sens de circulation évitant les regroupements et les rencontres entre enfants et/ou entre adultes ;
- Des systèmes d'échanges de matériels ou vêtements réduisant les contacts (affaires déposées dans un sac cabas par exemple)...

En faisant le choix de scolariser à nouveau leur(s) enfant(s), les familles s'engagent à respecter le cadre et l'organisation présentés par le directeur ou la directrice de l'école.

2.5) Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont à prévoir.

- **Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe** en évitant de faire se croiser les élèves sortants et les élèves entrants.
- **Durant les récréations**, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité dans les jeux extérieurs, d'interdire les jeux de contact, de ballon et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- **Pour les « engins roulants »**, veiller à ne pas les partager pendant la récréation et à les désinfecter après chaque usage.

2.6) Les sorties scolaires

Avec l'ouverture progressive des écoles, les enseignements se dérouleront prioritairement dans l'enceinte de l'école. Les sorties extérieures, même sur des temps courts devront être limitées au strict minimum et toujours menées dans le strict respect des mesures d'hygiène.

Par ailleurs, toutes les sorties scolaires avec nuitées sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Au vu du calendrier et des incertitudes sur le déroulement de la fin d'année, il n'est pas raisonnable d'envisager l'organisation d'une sortie avec nuitées d'ici la fin de l'année scolaire.

3) Accueil des enfants par la collectivité

Cette partie a pour objectif de dresser la liste des points de vigilance à évoquer avec les municipalités ainsi que quelques pistes permettant d'éclairer la réflexion.

Les dispositions présentées sont susceptibles d'évoluer dans les jours à venir en fonction des annonces gouvernementales.

Il est essentiel que la réouverture des écoles soit l'objet d'un dialogue continu entre les directions d'école et les services municipaux.

Le recueil des intentions des parents concernant la scolarisation de leurs enfants ainsi que leurs besoins en matière de services périscolaires peut ainsi faire l'objet d'une enquête commune.

3.1) Les transports

Les mesures d'hygiène (gestes barrières, distanciation sociale et désinfection) doivent être mise en œuvre par les prestataires de transport.

Il convient de s'assurer que le nombre d'élèves transportés soit compatible avec le respect des mesures d'hygiène. Une vigilance sera à apporter concernant les élèves en situation de handicap scolarisés en dispositif ULIS et transportés parfois collectivement au sein d'un même véhicule.

3.2) La restauration scolaire

Les mesures d'hygiène doivent également être mises en place lors des temps de restauration scolaire :

- **Gestes barrières** : le lavage des mains doit être effectué avant et après les repas à l'aide de savon et d'essuie main jetable.
- **Distanciation sociale** : les élèves doivent pouvoir respecter 1 mètre de distance entre eux au minimum.
- **Nettoyage et désinfection des locaux** : avant et après chaque repas.

Les contraintes liées à la mise en œuvre de ces mesures peuvent conduire à certaines adaptations :

- **Allongement et/ou modification des horaires de la pause méridienne** ;
- Distribution de « panier repas » fournis par la collectivité ;

- **Demande aux parents de fournir un repas** à leur enfant avec ses couverts dans un sac marqué à son nom dans le respect, le cas échéant, de la chaîne du froid ;
- **Utilisation d'autres locaux** que le réfectoire pour la pause méridienne.

3.3) Les temps périscolaires: garderie du matin, pause méridienne, garderie du soir

Sous la responsabilité des collectivités territoriales, ce sont ces dernières qui définissent les modalités et priorités d'accès à ces services quand ils peuvent être mis en place.

Les mesures d'hygiène doivent être mises en place lors de ces différents temps. Ils sont identiques à ceux préconisés pour le temps scolaire.

Il convient que les règles d'utilisation des locaux (passage aux toilettes, lavage des mains, ...) fassent, plus que jamais, l'objet de règles communes.

3.4) Prise en charge d'élèves sur le temps scolaire par des personnels municipaux

La mise en œuvre des mesures d'hygiène peut conduire à la nécessité d'avoir recours à des personnels municipaux pour la prise en charge d'élèves qui ne peuvent pas être accueillis en classe.

Cet accueil est contraint par la présence de locaux disponibles et/ou de personnels pouvant assurer cette mission.

Ces contraintes amèneront peut-être à devoir faire un choix entre les élèves qui doivent être accueillis et d'autres qui seront, alors, à la charge de leur famille. Des critères explicites doivent être établis : les enfants dont les parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la réouverture des établissements scolaires doivent être accueillis en priorité.

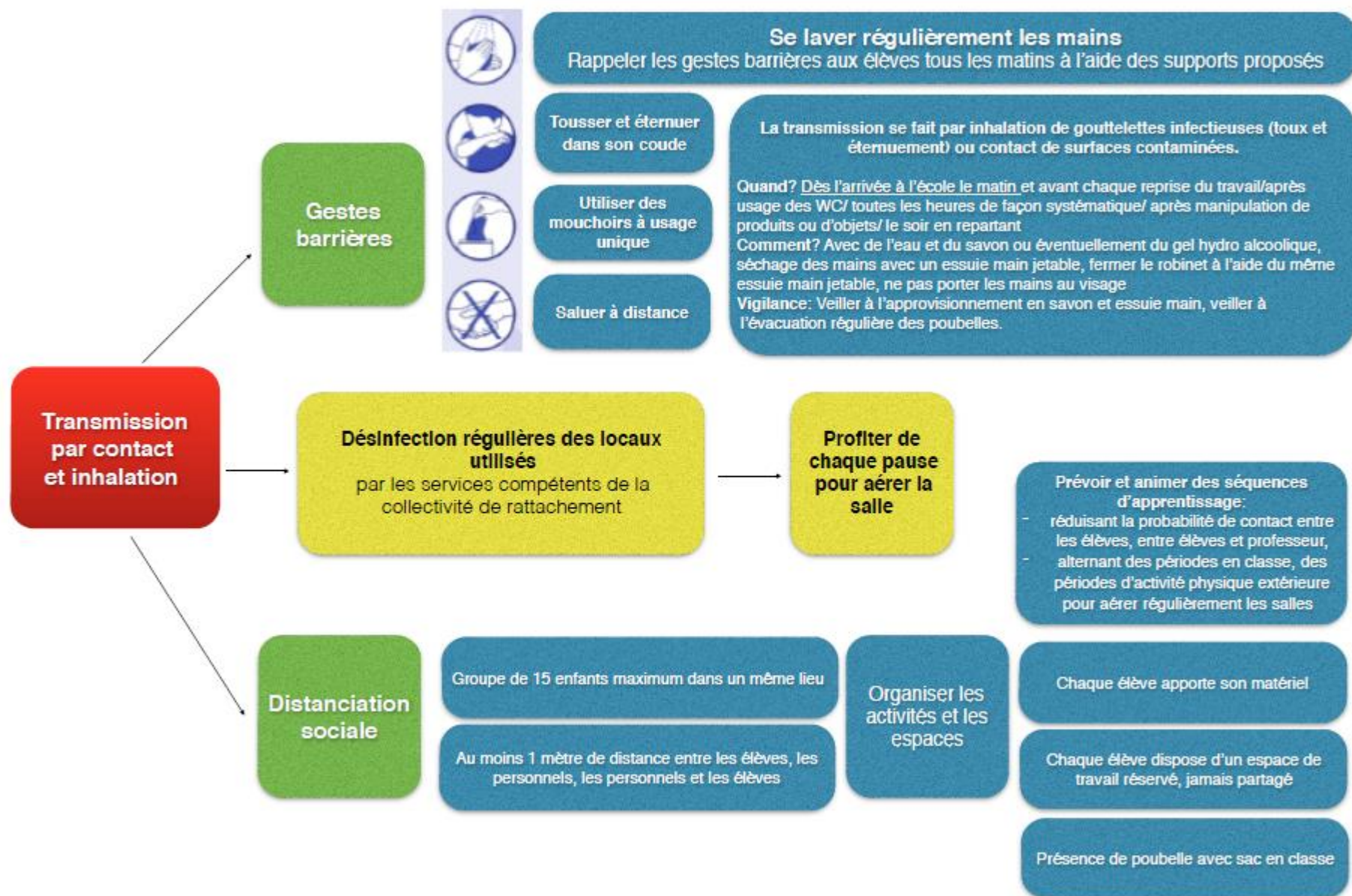
3.5) Le matériel mis à disposition par les collectivités

Une vigilance particulière doit être apportée au bon approvisionnement des fournitures qui permettent la mise en œuvre des mesures d'hygiène:

- Etat, nombre et accessibilité des points d'eau ;
- Savon ;
- Essuie main à usage unique ;
- Eventuellement, gel hydro-alcoolique, masques, visières, gants...

4. Les Mesures d'hygiène

Dans les locaux de l'école	En fonction des moments
Un enfant symptomatique ou dont un membre de la famille serait « cas confirmé » ne doit pas être accueilli. Accueil des familles: - Il est organisé en extérieur en faisant respecter les règles de distanciation sociale. Il doit être progressif afin d'éviter les attroupements. Gestion des espaces - Un groupe de 15 élèves maximum est autorisé dans un même espace / salle. Les élèves y seront répartis de façon homogène en respectant une distance d'1 mètre entre eux. - Chaque personne aura un espace de travail attribué et repérable par chacun, quel que soit son âge. Une distance suffisante devra être laissée entre les vêtements. - Cet espace individuel permanent ne sera pas partagé. - Les portes des salles devront être maintenues ouvertes pour éviter de toucher les poignées. - La distanciation sociale doit être appliquée dans les espaces de repos. Pour la sieste, il sera demandé aux familles de fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant: la couette, le drap, le doudou et un change. Vigilance - Pour tous, élèves et personnels, éviter de partager le petit matériel : crayons, feutres, jouets, ... Les opérations de désinfection des locaux utilisés L'ARS recommande une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées dans la journée à adapter en fonction des personnels disponibles, (voir fiche <i>Nettoyage des locaux</i>). - Équipements pédagogiques : Tables, bureau, chaises, ordinateurs, claviers, souris, télécommandes, ... - Matériels utilisés par les personnels : vidéo projeteurs, tableaux, brosse, feutres, photocopieurs, claviers, souris, espace de convivialité... - Lieux de restauration : tables, sièges, vaisselles, ...	Pour toutes les activités proposées les principes de lutte contre l'épidémie doivent être conservés. => Se protéger et protéger les autres, et limiter la propagation du virus : - distanciation sociale, - gestes barrières, - vigilance sur l'apparition d'éventuels symptômes. Activités physiques et jeux - Les temps d'activités physiques et de récréation doivent être adaptés afin que les règles de distanciation sociales soient respectées: organisation de jeux et activités qui évitent les contacts entre enfants, rappel du respect des distances de sécurité... Les enfants les plus jeunes pourraient être amenés à se toucher lors des récréations ou des activités qui impliquent des déplacements. Dans cette situation un lavage des mains sera réalisé, en complément des lavages prévus toutes les heures. - Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe en évitant de faire se croiser les élèves sortants et les élèves entrants. Restauration scolaire : - Précautions sont prises lors du repas : les paniers repas sont à privilégier (fournis par les parents ou la collectivité), tout en garantissant le respect de la chaîne du froid - Elles sont complétées par une vigilance quant au partage de plats et à l'échange de couverts, verres ... Moments de transition et de déplacements collectifs - Les enfants doivent se déplacer en respectant les règles de distanciation sociale, en file indienne. - En cas de contact, un lavage des mains sera réalisé.

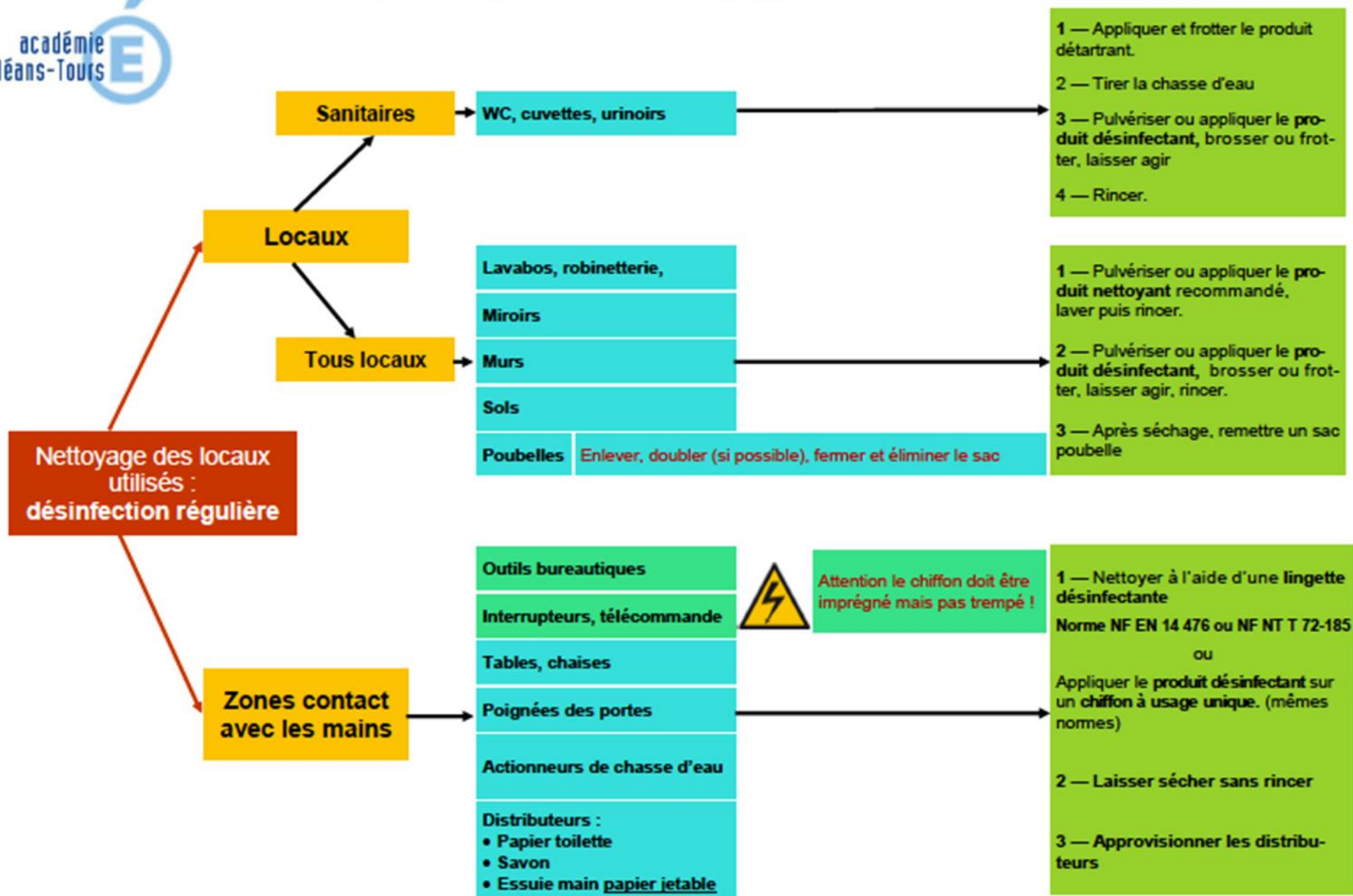


Repères pour le nettoyage des locaux scolaires

L ARS recommande une désinfection régulière des locaux utilisés pour l'accueil des élèves*.
Pour les locaux non utilisés, un nettoyage habituel sera suffisant avant la réouverture.

AVANT	PENDANT	APRÈS
Vérifier Les produits désinfectants S'assurer de l'efficacité du produit : - Le produit porte la mention <u>désinfectant</u> et répond aux normes NF EN 14 476 ou NF NT T 72-185. Un produit uniquement antibactérien n'a aucune efficacité sur les virus. - La date de péremption n'est pas dépassée - Les conditions de stockage ont été respectées - Les dosages prescrits par le fabricant sont strictement respectés. Pour les sanitaires et le sol le désinfectant devrait être utilisé après un nettoyage. Les personnels Les personnels qui vont utiliser les produits doivent le faire en sécurité, en s'assurant : - qu'ils disposent des équipements de protection individuelle (E.P.I.) nécessaires en fonction des risques mentionnés sur l'emballage du produit. - le plus souvent : - gants - blouse - lunettes de protection - chaussures de sécurité - qu'ils respectent les procédures d'utilisation des E.P.I..	Nettoyer Aussi souvent que possible - Respecter les prescriptions de protections collectives et individuelles. - Interdiction temporaire d'accès à la zone nettoyée. - Port et utilisation des E.P.I.. - Respecter les protocoles de nettoyage prévus par le fabricant. - Respecter les protocoles de désinfection prévus par le fabricant. IMPORTANT - Procéder du plus sale vers le plus propre et du plus haut vers le plus bas - Le nettoyage à sec est proscrit car il est dispersant	Appliquer - Ranger les produits utilisés. - Éliminer les éventuels déchets. - Rincer et ranger le matériel de nettoyage utilisé. - Retirer ses équipements de protection en respectant les procédures. - Se laver les mains.

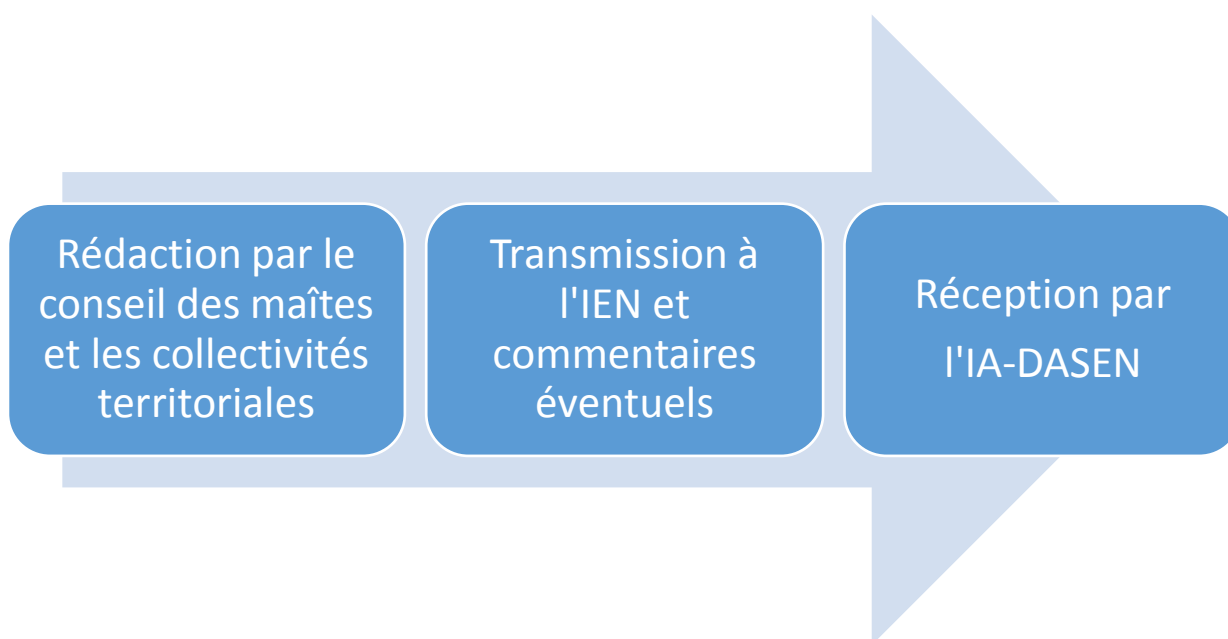
Repères pour le nettoyage des locaux scolaires



5. Procédure préalable à la réouverture de l'école

La responsabilité de l'Etat se substitue à celle des chefs d'établissement et des directeurs d'école, mais aussi des personnels enseignants. Cela est différent en matière pénale mais il faut alors démontrer un manquement délibéré et manifeste. Les collectivités territoriales qui ont respecté les exigences sanitaires peuvent alors ouvrir.

La réouverture des écoles est soumise au respect des exigences sanitaires. Un « Projet de réouverture progressive de l'école » sera rédigé à l'aide du présent guide, du protocole sanitaire national à venir et du document cadre de rédaction joint.



En cas d'évolution de la situation, notamment dans le cas d'une dégradation des conditions d'accueil, il est important de solliciter la collectivité et l'IEN de circonscription.

ANNEXES

Annexe 1 : Mot pour les parents d'élèves

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Afin de pouvoir organiser au mieux l'accueil des élèves avec les services de la municipalité, il nous faudrait connaître vos intentions et vos besoins dans l'optique d'une réouverture progressive des écoles à partir du lundi 11 mai.

Nous vous rappelons que la décision d'ouvrir l'école est soumise au respect de la mise en œuvre d'un cadre sanitaire strict.

	OUI	NON
Je souhaite que mon/mes enfant(s) fréquente(nt) de nouveau l'école quand sera confirmée la réouverture.		
Je souhaite que mon/mes enfant(s) puisse(nt) bénéficier des services de restauration scolaire.		
Je souhaite que mon/mes enfants(s) puisse(nt) bénéficier de garderie. Si oui, merci de préciser : le matin, le soir.		
Pour se rendre à l'école, mon/mes enfant(s) utilise(nt) les transports scolaires.		

En vous remerciant pour ce retour,
Cordialement,

Le directeur/ la directrice,